

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-02-19 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (1.2) - AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETEUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : 54 Présents. 2024-02-02 : 53 Présents. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 55 Présents. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 56 Présents. 2024-02-21 : 55 Présents. 2024-02-22 : 56 Présents. 2024-02-23 : 50 Présents. De la 2024-02-24 à la fin : 56 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : 61 Votants. 2024-02-02 : 60 Votants. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 62 Votants. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 63 Votants. 2024-02-21 : 61 Votants. 2024-02-22 : 63 Votants. 2024-02-23 : 57 Votants. De la 2024-02-24 à la fin : 63 Votants.

Considérant qu'au fur et à mesure de l'exécution du contrat de concession – délégation de service public pour l'exploitation du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, doivent être pris en considération :

- des adaptations/ajustements techniques et financiers justifiés par des évolutions de l'offre (adaptations/ajustements du réseau de bus),
- des adaptations/ajustements financiers justifiés par des évolutions du compte d'exploitation prévisionnel (Adaptations/ajustements des recettes d'exploitation – recettes tarifaires),

Ce huitième avenant porte sur deux types d'évolution :

- **Evolution des services :**

- Modification à compter d'avril 2024 de la ligne TAD 3 (au vu des fortes demandes dans la zone Toul Europe) avec une exploitation en double fonctionnement en alternance :
 - . en ligne fixe avec création de la Ligne 13 sur 8 horaires (du lundi au vendredi soit 8 rotations par jour – 5 le matin et 3 le soir)
 - . en ligne TAD 3 pour les autres horaires restant inchangés (du lundi au vendredi soit 17 rotations quotidiennes du matin au soir) ;
- Ajout à compter du 2 septembre 2024 d'une prestation supplémentaire de transports les lundi, mardi, jeudi et vendredi des élèves de Lay-Saint-Rémy jusqu'aux écoles primaire des Lutons et maternelle des Tilleuls de Foug.

- **Evolution des recettes :**

Suite à ces modifications du réseau de transport, le concessionnaire s'engage :

- sur la nouvelle ligne 13 – aux recettes tarifaires prévisionnelles suivantes : 75,00 €/mois (sur la base tarifaire de 1,10 € du Pass Solo unité) soit 675,00 € en 2024 et 900,00 € en 2025 ;
- sur la nouvelle mobilisation du véhicule du TAD 3 en tant que véhicule de renfort sur d'autres courses – aux recettes tarifaires prévisionnelles suivantes : 35,00 €/mois (sur la base tarifaire de 1,10 € du Pass Solo unité) soit 315,00 € en 2024 et 420,00 € en 2025.

Les modifications de service ainsi proposées dans le cadre du projet d'avenant n° 8 représentent, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la CC2T au délégataire de +0,81%, l'ensemble des modifications apportées au contrat initial représentant à une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée de +8,37%.

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par les services de la Mobilité pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération n° 2019_05_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-délégataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire,

Vu le projet d'avenant n° 8 conduisant à une hausse contractuelle de la SFE de +8,37% sur la totalité du contrat hors méridien, dont +0,81% au titre de l'avenant n° 8 ;

Mis en ligne le 16/04/2024 à 13h00

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240411-2024_02_19-

Vu l'avis à émettre de la commission de délégation de service public dédiée à la mobilité qui se réunissant le 3 avril 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- adopter le projet d'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, et autoriser monsieur le président à signer le dit avenant ainsi que tout document utile,**
- de prendre en compte l'impact financier sur l'exercice budgétaire correspondant au budget annexe mobilité.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/04/2024 à 13h00

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240411-2024_02_19-